

FICHE 15

MODALITÉS DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS

1. OBJET

Les déclarations relatives à la balance des paiements peuvent être transmises sous plusieurs formes : télétransmission ; envoi de pièces jointes par messagerie internet ; remise de supports optiques (CD-ROM, DVD) ou magnétiques (disquettes, clés USB...), **à l'exclusion de tout support papier**. Il est demandé de respecter les formats prévus (voir les fiches concernées avec les dessins d'enregistrement correspondants).

2. CONTENU

La présentation et le contenu des messages d'informations sont indépendants du mode de transmission. Il sera ainsi possible pour un intermédiaire, en fonction de l'évolution de son système informatique, de changer de moyen de transmission.

Les créations, modifications et annulations sont effectuées message par message, c'est-à-dire montant par montant¹. Tout montant à créer, modifier ou annuler est identifié par les autres éléments du message.

Les éléments numériques (N) sont cadrés à droite avec des zéros à gauche, les éléments alphanumériques (AN) sont cadrés à gauche avec des blancs à droite. Un élément non servi contient des zéros ou des blancs selon la nature.

Les montants ne sont pas signés, le code sens suffisant à les qualifier en débit ou crédit.

2.1. FORMATS D'IMPRIMÉS (seulement pour mémoire)

< 21, 28, 41 à 42 > Les formats d'imprimés sont présentés dans les différentes fiches (CRP, Relève 20 et états d'encours).

Les bordereaux de transmission sont établis par nature de documents.

¹ La zone montant sera renseignée dans tous les cas, y compris celui d'annulation où elle recevra la valeur du montant à annuler.

2.2. FICHIERS INFORMATIQUES AU FORMAT SPÉCIFIQUE BALANCE DES PAIEMENTS

Pour un type déterminé de document, un seul procédé doit être employé.

Cette règle est appréciée de manière flexible lorsqu'un établissement débute ou étend son automatisation.

Tous les types d'enregistrement peuvent coexister sur un même support physique ou dans un même fichier télétransmis.

Les spécifications relatives aux supports magnétiques ou optiques (disquettes) sont précisées ci-après.

3. DATES D'ARRÊTÉ ET DÉLAIS DE TRANSMISSION

3.1. Dates d'arrêté

Les dates d'arrêté des documents périodiques adressés à l'IEOM sont alignées sur celles des documents comptables destinés au Secrétariat général de la Commission bancaire, c'est-à-dire au soir du dernier jour du mois ou du trimestre.

3.2. Délais de transmission

< 21 >	CRP, relevés 20 et 21	10 ^e jour ouvré suivant la date d'arrêté mensuel
< 41 >	États 10/11	15 ^e jour ouvré suivant la date d'arrêté mensuel, soit le 20 du mois
< 42 >	États 20 et 21	Un mois après la fin du trimestre, soit le dernier jour ouvré des mois de janvier, avril, juillet et octobre

3.3. Envoi des documents

Les documents doivent être envoyés aux adresses suivantes :

— Pour la Nouvelle-Calédonie

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER
Agence de Nouméa
19, rue de la République
B. P. 1758
98845 NOUMEA
E-mail : ServiceEtudes@ieom.nc
Tél. : (00.687) 27.58.22
Fax : (00.687) 27.65.53

— Pour la Polynésie française

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER
Agence de Papeete
21, rue du Docteur Cassiau
B. P. 583
98713 PAPEETE
E-mail : Etudes@ieom.pf
Tél. : (00 689) 50 65 00
Fax : (00 689) 50 65 03

VOIR CI-APRÈS EN ANNEXES LES FORMATS DES FICHIERS DE DECLARATION

ANNEXE 1 — BORDEREAU DE TRANSMISSION

Cachet de l'intermédiaire

MODÈLE**BORDEREAU DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS RELATIVES
À LA BALANCE DES PAIEMENTS**

Nom de l'intermédiaire :

Code de l'intermédiaire : Numéro de remise : Type de support : CD-ROM – DVD – disquettes – clés USB – autres : ⁽¹⁾

Date de création : ----/----/----

CODES D'ENREGISTREMENT	CATÉGORIES DE DOCUMENTS	NOMBRE D'ENREGISTREMENTS
01-02.....	Comptes rendus de paiements	
05.....	Encours mensuels – États n° 10X, 11X – États n° 10Y, 11Y	
05.....	Relevés mensuels – Relevés n° 20X, 21X – Relevés n° 20Y, 21Y	
07.....	Encours trimestriels – États n° 20X, 21X – États n° 20Y, 21Y	
81.....	Relevé 89 (Compagnies aériennes) – C81X, C81Y	
82.....	– C82 X, C82Y	
07.....	– État n° 83X, 83Y	

(1) Barrer la mention inutile. Pour « autres », préciser.

X : pour la Nouvelle-Calédonie

Y : pour la Polynésie française

ANNEXE 2 — SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX FICHIERS INFORMATIQUES**2.1 Présentation des fichiers**

Les fichiers sont encadrés par un enregistrement de début et un enregistrement de fin.

Enregistrement de début

Le premier enregistrement de chaque support magnétique est le suivant :

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	00	N	2	1
ZONE RÉSERVÉE.....	000000000	N	9	3
CODE DE L'INTERMÉDIAIRE		N	9	12
ZONE RÉSERVÉE (destinataire Banque de France).....	EEB	AN	3	21
NUMÉRO DE REMISE	Identifie le fichier, un même numéro ne peut être repris au cours d'une année pour des fichiers distincts.	N	6	24
DATE DE CONSTRUCTION DU SUPPORT	AAAAMMJJ année, mois, jour	N	8	30
ZONE DISPONIBLE.....		AN	163	38

Enregistrement de fin

Le dernier enregistrement de chaque support magnétique est le suivant :

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	99	N	2	1
ZONE RÉSERVÉE.....	000000000	N	9	3
CODE DE L'INTERMÉDIAIRE		N	9	12
ZONE RÉSERVÉE (destinataire Banque de France).....	EEB	AN	3	21
NUMÉRO DE REMISE	Identifie le fichier, un même numéro ne peut être repris au cours d'une année pour des fichiers distincts.	N	6	24
DATE DE CONSTRUCTION DU SUPPORT	AAAAMMJJ	N	8	30
NOMBRE D'ENREGISTREMENTS LOGIQUES DU VOLUME	Non compris enregistrement début et enregistrement fin	N	7	38
ZONE DISPONIBLE.....		AN	156	45

ANNEXE 3 — DÉTERMINATION DU CODE DOCUMENT SAFIR

3.1. Le code document SAFIR est déduit du code enregistrement.

DOCUMENTS REMIS PAR TOUS LES DECLARANTS

Code enregistrement	Code document SAFIR	Code document textes réglementaires	Libellé du document
Ø1	CØ1X, CØ1Y	CØ1	CRP

DOCUMENTS REMIS PAR UNE POPULATION LIMITEE DE DECLARANTS

Code enregistrement	Code document SAFIR	Code document textes réglementaires	Libellé du document
81	R89X, R89Y	R89	CRS des compagnies aériennes non résidentes
82	C82X, C82Y	C82	CRT des compagnies aériennes non résidentes

* CRS = Compte rendu statistique

CRT = Compte rendu de trésorerie

3.2. Le code document SAFIR résulte de la correspondance entre le code enregistrement et le code nomenclature (code économique)

DOCUMENTS REMIS PAR TOUS LES DÉCLARANTS**a. Documents mensuels**

Code enregistrement	Nomenclatures	Code document SAFIR	Code document textes réglementaires	Libellé du document
Ø5	600, 602, 605, 607, 610	E10X, E10Y	E1Ø	Encours mensuels / correspondants non résidents
Ø5	630, 635, 640, 645	E11X, E11Y	E11	Encours mensuels / clientèle non résidente
Ø5	800, 805	R20X, R20Y	R2Ø	Relevé mensuel, établi par les banques, des achats et ventes aux clients et encaisse des billets de banque libellés en devises

Ø = 0 = zéro O est alphabétique

X : pour la Nouvelle-Calédonie

Y : pour la Polynésie française

b. Documents trimestriels

Code enregistrement	Nomenclatures	Code document SAFIR	Code document textes réglementaires	Libellé du document
Ø7	700, 702, 705, 707, 710	E20X, E20Y	E2Ø	Encours trimestriels / correspondants non résidents
Ø7	730, 735, 740, 745	E21X, E21Y	E21	Encours trimestriels / clientèle non résidente

DOCUMENTS REMIS PAR UNE POPULATION LIMITÉE DE DÉCLARANTS (mensuels)

Code enregistrement	Nomenclatures	Code document SAFIR	Code document textes réglementaires	Libellé du document
Ø7	823	E83X, E83Y	E83	Encours mensuels des comptes des compagnies aériennes non résidentes
Ø5	825, 807	R21X, R21Y	R21	Relevé mensuel, établi par les commerçants changeurs manuels, des achats et ventes aux clients et encaisse des billets de banque libellés en devises

Ø = 0 = zéro O est alphabétique

X : pour la Nouvelle-Calédonie

Y : pour la Polynésie française

ANNEXE 4 — DESSINS D'ENREGISTREMENT DES DOCUMENTS SAFIR**4.1. CRP**

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	01	N	2	1
CODE MOUVEMENT	1. Création 3. Annulation	N	1	3
DATE D'OPÉRATION OU DATE D'ARRÊTÉ POUR CRP GLOBAL	AAAAMMJJ année, mois, jour	N	8	4
ZONE RÉSERVÉE	0000	N	4	12
CODE DU DÉCLARANT		N	5	16
CODE DE LA MONNAIE	voir fiche 62	AN	4	21
CODE ÉCONOMIQUE.....	voir fiche 27	N	3	25
SENS DE L'OPÉRATION	1. Débit 2. Crédit	N	1	28
MONTANT	arrondi à l'unité	N	15	29
CODE GÉOGRAPHIQUE	voir fiche 62	AN	3	44
NUMÉRO RIDET ou TAHITI	voir < 20.3.1. >	N	9	47
CODE ISIN	facultatif, voir < 20.3.2. > ¹	AN	12	56
CARACTÈRE DU PAIEMENT	1. Création économique 2. Annulation économique	N	1	68
NATURE DU COMPTE ÉTRANGER MOUVEMENTÉ	1. Correspondant 2. Client non résident	N	1	69
RÉFÉRENCE INTERNE	Facultative	AN	25	70
ZONE DISPONIBLE		AN	102	95
CODE DOCUMENT	C01X Nouvelle-Calédonie C01Y Polynésie française	AN	4	197

¹ Le code ISIN ne doit pas être employé pour les CRP relatifs aux investissements de portefeuille (codes 460 à 478 de la nomenclature économique) : il est utilisé pour le *relevé 30*, qui n'est pas en vigueur dans les Collectivités d'outre-mer du Pacifique.

4.2. RELEVÉ 20 (établi par les banques)

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	05	N	2	1
CODE MOUVEMENT	1. Création 3. Annulation du document	N	1	3
DATE D'ARRÊTÉ.....	AAAAMMJJ année, mois, jour	N	8	4
ZONE RÉSERVÉE.....	0000	N	4	12
CODE DU DÉCLARANT		N	5	16
CODE DE LA MONNAIE.....	voir fiche 62	AN	4	21
CODE NOMENCLATURE.....		N	3	25
SENS	1. Encaisse (800) 1. Achats (805) — Débit 2. Ventes (805) — Crédit	N	1	28
MONTANT	arrondi à l'unité	N	15	29
ZONE RÉSERVÉE.....	000	N	3	44
ZONE DISPONIBLE.....		AN	150	47
CODE DOCUMENT	R20X Nouvelle-Calédonie R20Y Polynésie française	AN	4	197

4.3. RELEVÉ 21 (établi par les changeurs manuels)

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	05	N	2	1
CODE MOUVEMENT	1. Création 3. Annulation du document	N	1	3
DATE D'ARRÊTÉ.....	AAAAMMJJ année, mois, jour	N	8	4
ZONE RÉSERVÉE.....	0000	N	4	12
CODE DU DÉCLARANT		N	5	16
CODE DE LA MONNAIE.....	voir fiche 62	AN	4	21
CODE NOMENCLATURE.....		N	3	25
SENS	1. Encaisse (825) 1. Achats (807) — Débit 2. Ventes (807) — Crédit	N	1	28
MONTANT	arrondi à l'unité	N	15	29
ZONE RÉSERVÉE.....	000	N	3	44
ZONE DISPONIBLE.....		AN	150	47
CODE DOCUMENT	R21X Nouvelle-Calédonie R21Y Polynésie française	AN	4	197

4.4. ÉTATS D'ENCOURS**4.4.1. ÉTATS MENSUELS 10 et 11**

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	05	N	2	1
CODE MOUVEMENT.....	1. Création 3. Annulation	N	1	3
DATE D'ARRÊTÉ	AAAAMMJJ année, mois, jour	N	8	4
ZONE RÉSERVÉE.....	0000	N	4	12
CODE DU DÉCLARANT		N	5	16
CODE DE LA MONNAIE.....	voir fiche 62	AN	4	21
CODE NOMENCLATURE.....		N	3	25
SENS	1. Créances 2. Engagements	N	1	28
MONTANT	en unités monétaires, sans décimale	N	15	29
ZONE RÉSERVÉE.....		AN	3	44
ZONE DISPONIBLE.....		AN	150	47
CODE DOCUMENT	E10X et E11X Nouvelle-Calédonie E10Y et E11Y Polynésie française	AN	4	197

4.4.2. ÉTATS TRIMESTRIELS 20 ET 21

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	07	N	2	1
CODE MOUVEMENT	1. Création 3. Annulation	N	1	3
DATE D'ARRÊTÉ	AAAAMMJJ année, mois, jour	N	8	4
ZONE RÉSERVÉE DU DERNIER MOIS DU TRIMESTRE.....	0000	N	4	12
CODE DU DÉCLARANT.....		N	5	16
CODE DE LA MONNAIE.....	voir fiche 62	AN	4	21
CODE NOMENCLATURE.....		N	3	25
SENS.....	1. Créances 2. Engagements	N	1	28
MONTANT	en unités monétaires, sans décimale	N	15	29
CODE PAYS DE RÉSIDENCE DU TITULAIRE DU COMPTE	voir fiche 62	AN	3	44
ZONE DISPONIBLE		AN	150	47
CODE DOCUMENT	E20X et E21X Nouvelle-Calédonie E20Y et E21Y Polynésie française	AN	4	197

4.5. RELEVÉ 89 (Compagnies aériennes non résidentes)

Ce document reprend les formats de 3 enregistrements spécifiques :

4.5.1. C81 Comptes rendus statistiques

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	81 - CRS récapitulatif	N	2	1
CODE MOUVEMENT	1 - création 3 - annulation	N	1	3
DATE D'OPÉRATION	AAAA MM JJ	N	8	4
NUMERO RIDET ou TAHITI DU DÉCLARANT		N	9	12
CODE MONNAIE	voir fiche 62	AN	4	21
CODE ÉCONOMIQUE		N	3	25
SENS	1 - débit (fonds reçus) 2 - crédit (fonds versés)	N	1	28
(DANS LES LIVRES DU DÉCLARANT)				
MONTANT	arrondi à l'unité la plus proche	N	15	29
CODE PAYS	voir fiche 62	AN	3	44
CODE IDENTIFIANT DE CONTREPARTIE		N	5	47
ZONE RÉSERVÉE		AN	12	52
CARACTÈRE DU PAIEMENT	1 - création économique 2 - annulation économique	N	1	64
RÉFÉRENCE INTERNE	facultative	AN	30	65
ZONE DISPONIBLE		AN	102	95
CODE DOCUMENT SAFIR	R89X : Nouvelle-Calédonie R89Y : Polynésie française	AN	4	197

4.5.2. C82 Comptes rendus de trésorerie

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	82	N	2	1
CODE MOUVEMENT	1 - création 3 - annulation	N	1	3
DATE D'OPÉRATION	AAAA MM JJ	N	8	4
NUMERO RIDET ou TAHITI DU DÉCLARANT .		N	9	12
CODE MONNAIE	voir fiche 62	AN	4	21
CODE NOMENCLATURE	839	N	3	25
SENS	1 - débit - fonds rapatriés (DANS LES LIVRES DU DÉCLARANT) 2 - crédit - fonds transférés	N	1	28
MONTANT	arrondi à l'unité la plus proche	N	15	29
ZONE RÉSERVÉE	000	N	3	44
CODE IDENTIFIANT DE CONTREPARTIE	code intermédiaire résident	N	5	47
RÉFÉRENCE INTERNE	facultative	AN	25	52
ZONE DISPONIBLE		AN	120	77
CODE DOCUMENT SAFIR	C82X : Nouvelle-Calédonie C82Y : Polynésie française	AN	4	197

4.5.3. ÉTAT 83 Encours mensuels

ÉLÉMENT	VALEURS ET SIGNIFICATION	NATURE	NOMBRE DE CARACTÈRES	POSITION DANS LE MESSAGE
CODE ENREGISTREMENT	07	N	2	1
CODE MOUVEMENT	1 - création 3 - annulation	N	1	3
DATE D'ARRÊTÉ	AAAA MM JJ	N	8	4
NUMÉRO RIDET ou TAHITI DU DÉCLARANT .		N	9	12
CODE MONNAIE	voir fiche 62	AN	4	21
CODE NOMENCLATURE		N	3	25
SENS	1 - solde débiteur - créances (DANS LES LIVRES DU DÉCLARANT) 2 - solde créditeur - engagements	N	1	28
MONTANT	arrondi à l'unité la plus proche	N	15	29
CODE PAYS	voir fiche 62	AN	3	44
ZONE DISPONIBLE		AN	150	47
CODE DOCUMENT SAFIR	E83X : Nouvelle-Calédonie E83Y : Polynésie française	AN	4	197